

Entendu au congrès : la revalorisation de la rémunération saluée

mer 01/04/2026 - 17:35



Le 53e congrès national de Culture Presse s'est ouvert hier. Pièce-maîtresse de l'événement, la traditionnelle table ronde autour de la distribution a réuni ce matin les représentants des SADP, des dépositaires, et de l'Arcep. Morceaux choisis autour de la revalorisation de la rémunération des marchands de presse.

Sarah Jacquier-Pelissier (Arcep) : « En décembre 2025, nous avons franchi une étape importante avec la mise en place d'un cadre consolidé de rémunération, assorti de mesures de revalorisation concrètes. L'objectif est multiple : soutenir les points de vente en milieu rural, encourager l'augmentation de la taille des linéaires, inciter à la formation initiale et continue des marchands pour professionnaliser le réseau, et ouvrir le « label quotidiens ». Nous avons conscience que cette décision ne règlera pas tous les problèmes. Mais c'est un signal concret en faveur d'une plus grande valorisation de cette profession. L'effort représente 9 millions d'euros pour les éditeurs — ce n'est pas rien — et c'est le résultat d'une grande mobilisation de l'ensemble du secteur. Maintenant, il faut que ce qui a été décidé fonctionne, et que les marchands en voient les résultats. »

José Ferreira (MLP) : « Pour moi, le paiement au fil de l'eau est encore plus important que l'augmentation des majorations elle-même. Sur le volet informatique, les développements sont en cours et je pense que nous serons dans les délais pour juillet. De toute façon, la mesure s'applique dès janvier : toute augmentation sera répercutée dans les compléments de rémunération en septembre-octobre. À partir du second semestre, le seul élément qui restera dans le complément sera le critère de chiffre d'affaires — le reste sera intégré dans la rémunération de base. C'est une modification extrêmement importante de toute la philosophie des SADP. Il faut individualiser le taux : chaque marchand aura désormais un taux spécifique en fonction de ses critères, qu'il pourra vérifier directement dans PresseConnect. »

Eric Matton (France Messagerie) : « Nous avons pris un engagement fort de refonte de nos systèmes informatiques pour que cette augmentation de la rémunération puisse être effectivement mise en œuvre. Avec ce nouveau cadre, 75 % de la rémunération se fera au fil de l'eau. Il restera 25 %, dont le critère de chiffre d'affaires, qui par nature ne peut être connu qu'a posteriori et conservera donc un décalage — c'est inévitable. Le sujet est extrêmement complexe. Nous sommes comptables de l'ensemble de l'écosystème de la presse, avec un agrément de l'Arcep qui découle directement de la loi. Nous nous devons de mettre en place des règles à la hauteur de l'ensemble de cette profession. A compter de juillet, il y aura sûrement de petits ajustements, et je compte sur l'indulgence des marchands. Nous serons capables de corriger ce qu'il faudra corriger. Pas de dogmatisme : si des effets négatifs apparaissent, nous devons être en mesure d'y remédier, pour qu'ils soient de vrais marchands de presse. »

Bruno Aussant (SNDP) : « Le changement du système informatique des dépositaires a une conséquence directe : les taux de commission calculés seront désormais envoyés depuis les systèmes centraux des SADP. Le dépositaire n'aura plus la main sur le taux de commission de chacun. Il pourra répondre aux questions des marchands, bien sûr, mais il ne pourra pas le modifier. J'encourage tous les marchands à bien consulter l'ensemble des informations de leur point de vente dans PresseConnect : la visibilité, l'informatisation, l'étendue de l'offre (le nombre de MLD), la localisation, la formation professionnelle avec l'attestation correspondante, et les critères correspondant au label quotidien. Deuxième impact important : la rémunération au fil de l'eau va avoir un effet de trésorerie négatif pour les dépositaires. Je tiens à être clair là-dessus : nous ne remettons absolument pas en cause la rémunération des marchands — bien au contraire. Mais cet impact sur la trésorerie des dépositaires est réel et nous devons en être conscients collectivement. »